



Présentation budgétaire

Année 2014

Le 31 janvier 2014



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
ocpm.qc.ca

Mot de la présidente

L'année 2013 a été marquée par un mandat de nature exceptionnelle, à savoir celui sur le Plan de développement de Montréal (PDM). Le Plan est un document ayant fait l'objet d'un vaste exercice en amont de sa rédaction et se veut une vision de ce que sera notre ville pour les 25 prochaines années. C'est donc un document très ambitieux qui couvre un éventail très large de tous les aspects de la vie urbaine.

Pour l'Office, il s'est agi d'une consultation totalement hors-norme bien au-delà de la consultation du Plan d'urbanisme en 2004, par exemple, qui déjà était un exercice exceptionnel. La consultation sur le PDM, à cause de la portée du document, a mobilisé des ressources très considérables pour l'Office. Cela s'est traduit par une vaste préconsultation de tous les milieux par des journées thématiques tenues en juin, de la webdiffusion de ces journées très suivies tant par une présence physique sur place que par le biais de l'Internet et des réseaux sociaux. Cela s'est aussi traduit par la mise en ligne d'un questionnaire qui nous a valu plus de 1 200 réponses avec des centaines de pages de commentaires. Le traitement de toutes les opinions recueillies au cours de cet exercice a été une opération de très longue haleine demandant temps et ressources.

Une deuxième consultation d'envergure et portée a consisté en l'examen du Plan de mise en valeur du Vieux-Montréal. Le caractère emblématique de la vieille ville s'est traduit par une participation très importante des Montréalais, là aussi tant sur place que dans l'espace virtuel. Encore une fois, un questionnaire en ligne a connu un grand succès.

Parmi les projets immobiliers plus standards traités par l'Office, soulignons celui de la construction d'une école primaire sur l'Île des Sœurs, qui a vu un nombre jamais atteint de mémoires déposés devant la commission, plus de 200 ! Là également, le traitement et la synthèse de toutes ces contributions ont nécessité des ressources importantes.

D'autres importants dossiers ont été menés notamment celui du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) du secteur Marconi-Alexandra, voisin du futur campus de l'Université de Montréal à Outremont. Vous trouverez la liste complète des dossiers de 2013 dans ce cahier.

Les mandats de l'Office sont donnés soit par le Conseil municipal, soit par le Comité exécutif en vertu de l'article 89 ou en vertu de l'article 83. Il est aussi prévu à la Charte, que le conseil

d'agglomération peut mandater l'Office pour tenir la consultation sur son territoire lorsqu'un projet visé par l'article 89 de la Charte fait partie d'une compétence d'agglomération.

Les questions de modifications au Plan d'urbanisme et de réglementation sont généralement données en vertu de l'article 89, alors que l'examen de Plans ou de politiques se fait en vertu de l'article 83. Au fil des ans, on a pu constater un glissement vers un nombre plus important de consultations sur cette dernière catégorie. Il s'agit de dossier souvent beaucoup plus complexes, aux acteurs nombreux et qui demandent un investissement considérable en ressources de la part de l'Office.

L'importance des mandats réalisés en 2013 a fait en sorte que nous n'avons pas été en mesure de nous en tenir à l'enveloppe budgétaire allouée annuellement, soit 1 803 M\$. En cours d'année, nous avons dû faire une demande de crédits supplémentaires de 500 K\$, une somme qui a donc été estimée sur la base du nombre et de la complexité des dossiers qui devaient faire l'objet d'une consultation par l'Office, selon les services municipaux. Cette demande a été acceptée.

Le budget de base de l'Office est resté presque inchangé depuis 2003 et ne nous permet plus de mener à terme toutes les consultations pour lesquelles nous recevons un mandat. C'est la raison pour laquelle, de façon récurrente depuis 2011, nous avons dû faire en cours d'année des demandes de crédits supplémentaires qui ont été accordés à chaque fois. Il est à prévoir que cette situation perdurera au cours des prochaines années, à moins que les crédits alloués dans le budget ne soient augmentés sensiblement.

La présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jaussey', is positioned below the text 'La présidente,'.

Mission et principales activités

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la Ville de Montréal, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par le Conseil municipal ou le Comité exécutif. Il a aussi le mandat de proposer des règles d'encadrement de toutes les consultations publiques faites par une instance de la Ville afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces.

Organigramme et structure administrative

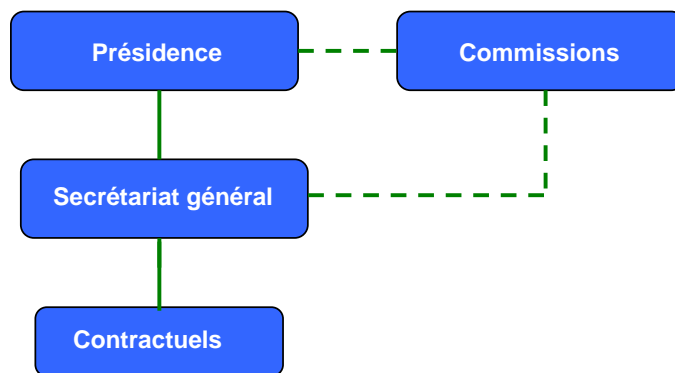
La présidente et les commissaires de l'OCPM sont nommés par le Conseil municipal, conformément à la Charte de la Ville. L'équipe est composée de membres ad hoc qui sont appelés par la présidente à constituer une commission au moment où les mandats lui sont confiés. Ces commissaires ad hoc sont actuellement au nombre de 28. Les commissaires sont généralement nommés pour des mandats de trois ans qui peuvent être renouvelés. Les commissaires proviennent d'horizons divers permettant de couvrir tous les angles des consultations confiées à l'Office. Rappelons que les commissaires ne peuvent être des élus de la Ville ou des fonctionnaires.

Le secrétariat général de l'Office est constitué d'une petite équipe chargée de préparer les consultations et d'en assurer le bon déroulement (dossiers de documentation, logistique, avis publics et information au public). C'est aussi au secrétariat général que revient la tâche de soutenir les commissions.

Le secrétaire général est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'Office par le Comité exécutif au moment de la mise en place de l'OCPM en 2002. Du personnel de soutien et des analystes complètent l'équipe. Ponctuellement, d'autres analystes et employés sont embauchés au besoin pour soutenir les commissions.

Tous les employés, à l'exception du secrétaire général, sont des employés de l'Office, tel que le prévoit l'article 80 de la Charte.

La structure organisationnelle de l'Office se décline ainsi :



Plan d'affaires

La *Charte de la Ville de Montréal* définit ainsi le mandat de l'OCPM :

1. De proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la Ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
2. de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
 - 2.1. de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
3. de tenir, sur tout projet désigné par le Conseil ou le Comité exécutif de la Ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

La *Charte de la Ville de Montréal* prévoit également que l'OCPM peut tenir des audiences publiques sur tout règlement concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- de grandes infrastructures, tels un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

L'Assemblée nationale a adopté en juin 2008 des modifications à la Charte qui élargissent les cas dans lesquels le recours à l'Office est possible. En effet, il est maintenant prévu que, pour des modifications au plan d'urbanisme initiées par le Conseil municipal, les consultations se font par l'OCPM.

Mandats de consultation

Office de consultation publique de Montréal – 2013

Arrondissement	Date du mandat	Projet	Dates de consultation
Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce	4 juillet 2012	Secteur Saint-Raymond - CUSM	12 février, 11, 12 et 18 mars 2013
Sud-Ouest	23 oct. 2012	Griffintown (2)	20 novembre 2012, 11, 12 et 13 décembre 2012
Ville-Marie	24 oct. 2012	Plan de développement du Vieux-Montréal	22, 23, 29 janvier et 18, 19 (2) février 2013
CDN-NDG	17 déc. 2012	Agrandissement du Collège Notre-Dame	23 janvier et 19 février 2013
Ville-Marie	29 janv. 2013	Projet de transformation du Marché St-Jacques	27 février et 28 mars 2013
Saint-Michel–Villeray–Parc-Extension, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal, et Rosemont–La Petite-Patrie	29 janv. 2013	Projet de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantique, Beaumont et De Castelnau	11, 13 mars, et 8,10 avril 2013
Tous	27 fév. 2013	Projet de Plan de développement de Montréal	3, 4, 5, 6, 12 juin et 4, 5 (2X), 9 (2X), 10 (2X), 11 (2X) juillet 2013
Verdun	27 mai 2013	Projet de construction d'une école à l'Île des Sœurs	17, 18 juin, 9, 10, 11 (2X), 15, 16 juillet 2013
Ville-Marie & Plateau-Mont-Royal	26 août 2013	Bâtiments excédentaires sur la montagne	À venir
Ville-Marie	24 sept. 2013	Projet immobilier sur la rue Saint-Antoine Ouest	28 janvier et 25 février 2014

Toute la documentation pertinente aux consultations, incluant les rapports des commissions, est disponible sur le site de l'OCPM au : www.ocpm.qc.ca

Budget

Le nombre des consultations confiées à l'Office par le Conseil municipal et le Comité exécutif est laissé à la discrétion de ces deux instances. Il est donc difficile d'établir des hypothèses sur le volume et l'ampleur des consultations qui seront confiées à l'Office par les instances politiques de la Ville de Montréal en 2014. Nous savons cependant déjà que certains dossiers seront réalisés l'an prochain. En effet nous avons reçu un mandat de consultation sur une modification au Plan d'urbanisme dans l'arrondissement de Ville-Marie lors du Conseil municipal de septembre 2013 et le comité exécutif nous a demandé de tenir une consultation sur l'avenir des édifices excédentaires sur la montagne au printemps prochain. D'autres dossiers sont aussi en cours de préparation dans plusieurs arrondissements.

Le budget de l'OCPM est voté par le Conseil municipal. Il est fixé en vertu de l'article 82 de la charte qui indique que « *Le Conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions* ».

Le budget de l'Office a oscillé entre 1 750 000 \$ et 1 800 000 \$ depuis sa première année complète d'opération en 2003 et a été fixé à 1 803 000 \$ en 2014. Après paiement des coûts fixes d'opération, un montant d'environ 800 000 \$ est disponible pour les frais directement liés aux audiences publiques (avis publics, location de salles, sténographie, honoraires professionnels des commissaires et analystes, etc.).

En cours d'année 2013, il est apparu que ces sommes ne seraient pas suffisantes pour réaliser tous les mandats confiés à l'Office par le Comité exécutif ou le Conseil municipal. En conséquence, des crédits supplémentaires de 500 000 \$ ont été octroyés à l'Office pour respecter ses obligations. Cette somme est de 150 000 \$ inférieure aux crédits demandés et obtenus par l'Office en 2012. Cette pratique de demandes de crédits supplémentaires en cours d'année est devenue récurrente dans la mesure où le budget maintenu au niveau de 2003 ne permet plus de couvrir les frais de tenue de consultations toujours plus complexes.

Évolution budgétaire 2011-2014

2011

Budget accordé	1 762 000 \$	
+ crédits supplémentaires	460 000 \$	2 222 000 \$
Réel au 31 décembre	2 218 737 \$	

2012

Budget accordé	1 762 000 \$	
+ crédits supplémentaires	645 000 \$	2 407 000 \$
Réel au 31 décembre	2 344 000 \$	

2013

Budget accordé	1 803 000\$	
+ crédits supplémentaires	500 000\$	2 303 000\$
Estimé des dépenses	2 285 000 \$	

2014

Budget accordé	1 803 000 \$	
Estimé des dépenses	1 803 000 \$	

ADDENDA

Évolution budgétaire 2011 - 2014 par catégorie

		Réel	Estimé	Prévision
	2011	2012	2013	2014
Rémunération	611 000 \$	628 000 \$	590 000 \$	600 000 \$
Avantages sociaux	96 000 \$	102 000 \$	111 000 \$	110 000 \$
Transports et comm.	234 000 \$	267 000 \$	204 000 \$	205 000 \$
Services prof. & adm.	956 000 \$	1 025 000 \$	1 039 000 \$	600 000 \$
Location et entretien	272 000 \$	300 000 \$	329 000 \$	275 000 \$
Biens non durables	50 000 \$	22 000 \$	12 000 \$	13 000 \$
TOTAL	2 219 000 \$	2 344 000 \$	2 285 000 \$	1 803 000 \$
Autorisé en début d'année	1 762 000 \$	1 762 000 \$	1 803 000 \$	1 803 000 \$

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
14^e étage
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556

Luc Doray
Secrétaire général
Courriel : ldoray@ville.montreal.qc.ca